



Maison de l'Agriculture - 64 Avenue André Malraux  
57045 METZ CEDEX 1

---

Nos réf. : PD/EK N° 053

Objet : calamités agricoles

Monsieur le Préfet de la Moselle  
9, Place de la Préfecture  
B.P. 71014  
57035 METZ CEDEX 1

METZ, le 26 juillet 2022

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion du Comité de la ressource en eau de la Moselle, en date du 13 juillet dernier, vous avez été interpellé sur la situation climatique dont les agriculteurs s'inquiètent des conséquences actuelles et à venir.

Depuis le début du phénomène exceptionnel de sécheresse qui frappe notre territoire, la profession attire l'attention des services de l'État.

Nous cumulons déjà dès le mois de mai, sept mois consécutifs de déficit pluviométrique. Une situation exceptionnelle à laquelle l'agriculture départementale a fait face jusqu'aux précipitations - inégalement réparties sur notre territoire - de la fin juin et dont les effets sont maintenant complètement dissipés.

L'absence de précipitations et les conditions extrêmes de températures subies depuis le début du mois de juillet amplifient les conséquences sur la production agricole.

Pour ce qui est des cultures d'hiver, en terres peu profondes et superficielles, les rendements ont systématiquement décroché. Les cultures de printemps ont toutes souffert de ces conditions inhabituelles. Aujourd'hui, le maïs focalise toute l'attention. La canicule de ces derniers jours intervient dans un contexte de températures supérieures aux normales saisonnières depuis les semis. La floraison, en avance de dix jours en moyenne, se déroule malheureusement dans des conditions difficiles, et les conséquences des températures caniculaires seront dévastatrices sur les rendements comme sur la qualité d'une récolte dont nous savons déjà qu'elle sera avancée aux premiers jours d'août. Même les tournesols, aux capacités de résistances supérieures, montrent des signes d'inquiétudes.

Quant aux prairies, cela fait plusieurs semaines que les éleveurs sont contraints d'approvisionner en fourrage et en eau leurs troupeaux qui souffrent des excès de chaleur et du manque d'herbe. Les pâtures sont réduites à l'état de paillassons. Il faudra envisager pour nombre d'entre-elles, la reconstitution de leur potentiel.

Nous devons malheureusement, Monsieur le Préfet, faire le constat d'une situation qui s'est, depuis nos précédentes rencontres, dégradée et qui ne pourra malheureusement plus s'inverser.

Toutes les productions, animales et végétales, sont affectées par la sécheresse et la canicule qui accablent l'ensemble de notre territoire. Les prévisions du Comité de la ressource en eau de ce 13 juillet annoncent un assèchement des sols qui pourrait atteindre un niveau record à la fin juillet.

Aussi, au regard des pertes de récoltes ou des pertes de fonds d'origine climatique que nous avons subis, la profession agricole vous demande d'engager une procédure de reconnaissance de notre département en calamités agricoles en vue d'une indemnisation financée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).

Afin d'accompagner au mieux les exploitations agricoles impactées, nous souhaitons engager avec vous, auprès de la DdFip, une demande collective de dégrèvement d'office de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). A ce titre, nous proposons que les taux de perte de récolte estimés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Moselle, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de notre département en calamités agricoles, servent de base à un dégrèvement d'office pour l'ensemble des surfaces agricoles impactées.

Certains que vous attacherez toute la bienveillance nécessaire à nos demandes, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Fabrice COUTURIER,  
Président de la FDSEA  
de la Moselle



Xavier LEROND,  
Président de la Chambre d'Agriculture  
de Moselle



Julien VIVILLE,  
Président des Jeunes Agriculteurs  
de Moselle

